



## Compte Rendu Sommaire de la SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 septembre 2018

Le onze septembre deux mille dix-huit, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire.

### Présents :

M. PRUD'HOMME Philippe, Maire  
Mme GARDIER Valérie, M. DESCHAMPS Jean-Paul, M. BRUNET André,  
Mme FALCINO Lucette, Adjointes au Maire.  
M. CARRERA Patrick, M. CREMON Christophe, Mme CURTIUS M. Anick,  
Mme DALMASSO Stéphanie, Mr LESOT Richard, M. PANISSET Didier,  
M. DI UBALDO Vittorio, Conseillers Municipaux.

### Absent excusé ayant donné pouvoir :

M. BRUN Vincent a donné pouvoir à Mme GARDIER Valérie

Le conseil municipal a choisi *André BRUNET* comme secrétaire de séance.

## Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 juin 2018 ;
- **APPROUVE**, avec 12 voix pour et une abstention (Philippe PRUD'HOMME), la signature, avec la commune de Faverges-Seythenex, de la convention de partenariat pour la mise en œuvre du service à vocation intercommunale ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) des petites vacances avec l'espace social et culturel de la Soirie) ;
- **ACCEPTE** la prise en charge, pour moitié avec le Sou des Ecoles, du financement de la dépense d'enseignement musical ainsi que la totalité des frais de déplacements du professeur de musique pour le compte de l'Harmonie Municipale, pour l'année scolaire 2018-2019, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention s'y afférant ;
- **ACCEPTE** le renouvellement du poste d'agent technique contractuel déléguée à la Ferréoline et à l'entretien des bâtiments communaux, du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019 ;
- **APPROUVE** l'augmentation du temps de travail d'un agent administratif de 28h à 35h à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2018 ;
- Sur proposition du Centre de Gestion de la Haute-Savoie, **DECIDE** d'adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires avec la SIACI Saint Honoré/GROUPAMA ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention reconductible de mise à disposition d'un archiviste du CDG 74 au profit de la commune.

La séance est close à 22h30.

Le Maire  
Philippe PRUD'HOMME



Procès-verbal correspondant sera mis à la disposition du public après avoir été approuvé par le Conseil Municipal